

OBJET

ENVIRONNEMENT
- Adhésion à
l'Association des
Villes pour la
Propreté Urbaine
(AVPU).

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin a la volonté de rendre le cadre de vie des habitants plus agréable et souhaite adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Cette association, créée en 2010, regroupe plus de 140 collectivités et a pour mission première de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents.

Cette adhésion constituera donc un outil et un réseau professionnel pour faire progresser la propreté en ville, par l'élaboration de recommandations et de plans d'actions afin de rendre plus efficaces les modes opératoires.

Le montant de cette adhésion est fixé à 1 200 euros TTC/an.

Il convient que le conseil municipal adopte le principe d'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine et désigne les représentants de la ville, un élu et un agent territorial au sein de l'association, étant entendu que M. le

Directeur des Espaces verts et de la propreté urbaine siègera en sa qualité d'agent territorial.

Il est proposé de procéder à la désignation au sein du Conseil municipal d'un élu pour siéger au sein de l'association.

J'ai reçu la candidature de Mme Monique BRY.

Il est demandé au conseil de se prononcer quant à cette désignation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Quentin à cette association ;

2°) de désigner Mme Monique BRY et M. le Directeur des Espaces verts et de la propreté urbaine, pour représenter la Ville au sein de l'Association ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53440-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation